AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20250401-DEC_11_2025-AU
en date du 30/04/2025 ; REFERENCE ACTE : DEC_11_2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

11-2025 Notification du marché d'architecte conseil de la CCBDP pour la période 2024-2026 portant abrogation de la décision n° 46-2024

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1er avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la décision n° 46-2024 du 22 novembre 2024 est devenue sans objet en raison du manque de précision sur la période de validité du montant de l'offre retenue de Monsieur Olivier FOULQUIER – Avignon (84600) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
D'abroger la décision n° 46-2024 du 22 novembre 2024 ;

ARTICLE 2
La présente décision prend effet à compter de ce jour sur la durée restante du marché n° 2024-006 soit jusqu'au 31 août 2026 avec Monsieur Olivier FOULQUIER pour une prestation d'architecte conseil.

ARTICLE 3
De fixer la périodicité du montant du marché de 9 873,00 € TTC (montant maximal) **par année**.

ARTICLE 4
Les crédits sont inscrits au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 1er avril 2025

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 30/04/2025

Mise en ligne le : 30/04/2025